

Janvier 2012

## **S o l i d a r i t é**

### **Frais d’Affiliation aux Conseils du Travail**

Le SEIC a décidé de favoriser l’affiliation aux conseils du travail afin que les sections locales s’impliquent davantage dans leurs communautés. Le SEIC a décidé de payer la moitié des frais d’affiliation, éliminant ainsi l’un des obstacles à l’affiliation de bien des sections locales.

Si la section locale met fin à son affiliation, elle devra rembourser tout montant qui lui a déjà été versé à l’égard de la période de non-affiliation. Ce montant sera retenu sur les cotisations de la section locale jusqu’à ce que le montant soit remboursé.

J’approuve cet arrangement

\_\_\_\_\_  
Président-e de la section locale  
(Nom en caractères d’imprimerie)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
No de section locale

\_\_\_\_\_  
Conseil du Travail

Veillez retourner ce formulaire au bureau national du SEIC,

1004-233 Gilmour, Ottawa ON K2P 0P2

[www.ceiu-seic.ca](http://www.ceiu-seic.ca)